



## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2008-470

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en retirant l'item 10.1 (Interdiction de stationnement - rue Duquet et boul. du Séminaire) et en ajoutant les items 12.1 (Formation d'un comité de sélection - acquisition d'un système de téléphonie IP), 12.2 (Grille de pondération - acquisition d'un système de téléphonie IP) et 12.3 (Contrat 2008-31 - déviation de l'entrée de l'égout sanitaire - Église Sacré-Cœur - dépassement des coûts).

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-471

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Thérberge appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 18 août 2008 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil les 8 et 22 août 2008 soient et sont adoptés.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-472

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 12 août 2008 soient et sont adoptées.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de  
l'ordre du jour

Adoption des  
procès-verbaux  
du 4 et  
18 août 2008

Adoption du  
procès-verbal  
de la  
Commission  
consultative  
d'urbanisme en  
date du  
12 août 2008

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- Mme Madeleine Gaudreau (rue Breton) : Recommande l'implantation d'un sens unique sur la rue Breton.
- Mme Nicole Halpin (place Harel) : Demande de restreindre le stationnement sur une partie de la place Harel.
- M. Yves Pesant (386, rue des Camélias) : Critique la vitesse dans les rues secondaires et sur sa rue. La Ville songe-t-elle à restreindre les vitesses autorisées?
- M. Di Chiara (114, boul. René-A.-Robert) : Expose ses critiques à l'égard de la nouvelle approche de déneigement des boulevards avec terre-pleins centraux.
- M. Patrice Trottier (876, boul. des Mille-Îles Est) : Même commentaire que l'intervenant précédant.
- M. Raymond Bernier (16, rue Hogue) : Pourquoi y-a-t-il des retards dans la construction de Le Sage au Piano?
- M. Gérard Savoie (boul. du Domaine) : - S'objecte à la nouvelle approche de déneigement.  
- Demande un remboursement des taxes d'améliorations locales.
- M. Patrice Trottier (870, boul. des Mille-Îles Est) : Demande des assouplissements au règlement de zonage concernant le stationnement de véhicules commerciaux en milieu résidentiel.
- M. Michel Milette : Peut-on réouvrir la rue Sicard?
- M. Gravel (boul. des Mille-Îles) : Quelles sont les raisons qui supportent le changement de la technique de déneigement de boulevards avec îlot central?
- M. D'Onofrio (boul. du Domaine) : - Mêmes critiques à l'égard du déneigement à venir.  
- Qu'arrivera-t-il lors du dégel?
- M. Jean Bélisle (boul. des Mille-Îles) : Mêmes critiques sur le déneigement.

### 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Dépôt du  
certificat de la  
procédure d'en-  
registrement -  
règlement  
numéro  
1192 N.S.

#### RÉSOLUTION 2008-473

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Thérberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement suivant et le certificat tel que dressé et déposé devant le conseil municipal soient et sont adoptés.

#### Registre tenu le 18 août 2008

Règlement numéro 1192 N.S. autorisant l'achat de machinerie pour le Secteur des travaux publics et décrétant un emprunt au montant de 490 000 \$, amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût.

Résultat final: 0 signature

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2008-474

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1182 N.S. décrétant les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Sainte-Thérèse et autorisant le paiement d'une partie des honoraires professionnels requis en supplément de ceux déjà statués au règlement numéro 1161 N.S. et pourvoyant à un emprunt amorti sur des périodes de vingt (20), dix (10) et cinq (5) ans, d'un montant de 5 805 000 \$ pour en payer le coût, soit et est adopté.
- QUE le 15 septembre 2008 de 9h à 19h en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1182 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2008-475

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1194 N.S. décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures d'un nouveau tronçon de la rue Marcel-De La Sablonnière comprenant notamment des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoir, d'éclairage décoratif de rue par distribution souterraine et pourvoyant à un emprunt, amorti sur une période de vingt (20) ans, d'un montant de 907 000 \$ pour en payer le coût, soit et est adopté.
- QUE le 15 septembre 2008 de 9h à 19h en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1194 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption du  
règlement  
numéro  
1182 N.S. -  
agrandissement  
de la  
bibliothèque de  
Sainte-Thérèse

Adoption du  
règlement  
numéro  
1194 N.S. -  
services  
municipaux sur  
le deuxième  
tronçon de la  
rue Marcel-De  
La Sablonnière



Adjudication  
du contrat  
n° 2008-40 -  
réfection du  
mur est de  
l'hôtel de ville

#### 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

##### RÉSOLUTION 2008-476

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de réfection de la façade est de l'hôtel de ville, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "C3 Construction inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la soumission de "C3 Construction inc.", 2810, boul. Saint-Martin Est, bureau 200, Laval (Québec) H7E 4Y6, en date du 27 août 2008 au montant de 1 137 780 \$ (taxes incluses), pour des travaux de réfection de la façade est de l'hôtel de ville, selon le contrat d'ouvrage 2008-40, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement numéro 1190 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

##### RÉSOLUTION 2008-477

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux correctifs au réseau d'eau potable dans le secteur du chemin de la Côte Saint-Louis ainsi que des rues des Giroflées, des Violettes, des Pétunias et des Primevères, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la soumission de "Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée ", 3865, rue Alfred-Laliberté, Boisbriand (Québec) J7H 1P7, en date du 27 août 2008 au montant de 277 298,89 \$ (taxes incluses), pour des travaux correctifs au réseau d'eau potable dans le secteur du chemin de la Côte Saint-Louis ainsi que des rues des Giroflées, des Violettes, des Pétunias et des Primevères, selon le contrat d'ouvrage 2008-48, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication du  
contrat  
n° 2008-48 -  
travaux  
correctifs -  
réseau d'eau  
potable

## 5.- FINANCES

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses de  
fonctionnement

### RÉSOLUTION 2008-478

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2008 :

Chèques n <sup>os</sup> 27472 à 28150	<u>2 244 656,60 \$</u>
TOTAL	2 244 656,60 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses d'in-  
vestissements

### RÉSOLUTION 2008-479

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2008 :

Chèques n <sup>os</sup> 1779 à 1798	<u>719 444,83 \$</u>
TOTAL	719 444,83 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Émission  
d'obligations -  
7 243 000 \$ -  
dépôt du  
rapport  
d'adjudication  
du trésorier  
par intérim

### RÉSOLUTION 2008-480

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse prenne acte du dépôt du rapport du trésorier par intérim daté du 5 août 2008 concernant l'adjudication de l'émission d'obligations au montant de 7 243 000 \$, datée du 21 août 2008, à la firme *Marchés Mondiaux CIBC inc.*

*Adoptée à l'unanimité.*



Fonds de roulement -  
liste des dépenses

RÉSOLUTION 2008-481

ATTENDU la recommandation de la directrice générale datée du 26 août 2008 concernant la liste des dépenses à être appropriées au fond de roulement en 2008, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte l'ensemble des dépenses affectées au fonds de roulement 2008, telles que décrites sur la liste préparée par la directrice générale en date du 26 août 2008 et totalisant la somme de 284 800 \$.

*Adoptée à l'unanimité.*

**6.- RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION 2008-482

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois d'août 2008, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-483

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE M. Normand Lafleur actuellement pompier au Service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est nommé au poste de lieutenant sur l'équipe 50 audit service.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Sainte-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

Rapport des engagements temporaires du mois d'août 2008 - règlement n° 1183 N.S.

Service de la sécurité incendie - nomination au poste de lieutenant

Service de la  
sécurité  
incendie -  
nomination d'un  
pompier à  
temps partiel

**RÉSOLUTION 2008-484**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE M. Patrick Provencher soit et est engagé comme pompier à temps partiel en période de probation et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur. Son salaire et ses conditions de travail seront conformes à la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Ste-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION 2008-485**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE M. David Charland soit et est engagé comme pompier à temps partiel en période de probation et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur. Son salaire et ses conditions de travail seront conformes à la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Ste-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION 2008-486**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE M. Marc-André Lacroix soit et est engagé comme pompier à temps partiel en période de probation et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur. Son salaire et ses conditions de travail seront conformes à la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Ste-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION 2008-487**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE M. David Rastelli-Botelho soit et est engagé comme pompier à temps partiel en période de probation et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur. Son salaire et ses conditions de travail seront conformes à la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Ste-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

Service de la  
sécurité  
incendie -  
nomination d'un  
pompier à  
temps partiel

Service de la  
sécurité  
incendie -  
nomination d'un  
pompier à  
temps partiel

Service de la  
sécurité  
incendie -  
nomination d'un  
pompier à  
temps partiel



Création d'un  
poste d'agent  
culturel Ville et  
Village d'arts et  
de patrimoine

RÉSOLUTION 2008-488

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le Directeur des ressources humaines soit et est autorisé à faire la demande de subvention auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans la cadre du programme Villes et Villages d'arts et de patrimoine dans le but d'obtenir un poste d'agent culturel.

*Adoptée à l'unanimité.*

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2008-489

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le bail de location à intervenir avec l'organisme « Pavillon André-Boudreau » concernant la location de locaux au 3<sup>ième</sup> étage de l'hôtel de ville.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-490

AFIN de donner suite à la résolution numéro 2008-392;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'état préparé par l'assistant-trésorier de la Ville, en date du 2 septembre 2008 indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées au cours des trois dernières années 2006, 2007 et 2008 n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

ATTENDU QU'il est du devoir du conseil municipal de prendre tous les moyens mis à sa disposition pour percevoir les taxes dues à la Ville.

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'ordonner à M. Jean-Luc Berthiaume, greffier de la Ville de Sainte-Thérèse de vendre à l'enchère publique, selon l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chap. C-19), le mercredi 19 novembre 2008 à compter de 10 h 00, dans la salle municipale, du 6, rue de l'Église à Sainte-Thérèse, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par l'assistant-trésorier en date du 2 septembre 2008, selon l'article 511 de ladite loi, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour les années 2006, 2007 et 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

Autorisation de  
signatures -  
bail de location  
au Centre  
André-Boudreau

Vente pour  
taxes du 19 no-  
vembre 2008 -  
décret



Vente pour taxes du 19 novembre 2008 - mandat à un notaire

### RÉSOLUTION 2008-491

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE M<sup>e</sup> Ronald Charron soit et est retenu pour préparer les descriptions nécessaires, par tenants et aboutissants et de la manière prescrite au Code civil, des lots visés dans l'état de l'assistant- trésorier du 2 septembre 2008 et sur lesquels des taxes municipales étaient toujours dues et qui seront inscrits à la vente pour taxes à être tenue le mercredi 19 novembre 2008.
- QUE les honoraires mentionnés soient payables à même le poste budgétaire n° 02-140-345, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 2 septembre 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

Vente pour taxes du 19 novembre 2008 - inscription au rôle d'évaluation

### RÉSOLUTION 2008-492

Conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. Chapitre C-19), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser l'inscription immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées du 19 novembre 2008, sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée.

*Adoptée à l'unanimité.*

Vente pour taxes du 19 novembre 2008 - autorisation à la directrice générale

### RÉSOLUTION 2008-493

ATTENDU les dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes L.R.Q. chapitre C-19);

ATTENDU la résolution 2008-490 qui fixe au 19 novembre 2008 la tenue d'une vente pour taxes.

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser Mme Chantal Gauvreau, directrice générale, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le montant des arriérés dus à la Ville et aux Commissions scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 19 novembre 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*



Vente de garage communautaire - Centre Rayons de femmes

Pôle universitaire des Basses-Laurentides - cotisation 2008-2009

Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier - réfection des infrastructures sur la rue Migneault

#### RÉSOLUTION 2008-494

ATTENDU le règlement numéro 961 N.S. régissant les ventes de garage sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU la demande de l'organisme "Centre Rayons de femmes".

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE l'organisme "Centre Rayons de femmes" soit autorisé à tenir une vente de garage communautaire les 19, 20 et 21 septembre 2008 au 27, boulevard Desjardins Ouest.
- QUE le Secteur urbanisme et développement durable soit et est autorisé à émettre le permis requis gratuitement à titre de contribution du conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2008-495

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à verser la somme de 564,37 \$ à l'organisme "Pôle universitaire des Basses-Laurentides" à titre de paiement de la cotisation 2008-2009 de la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE cette dépense soit et est appropriée au poste budgétaire 02-110-00-494

*Adoptée à l'unanimité.*

### 8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

#### RÉSOLUTION 2008-496

ATTENDU les travaux effectués dans le cadre du contrat 2008-20 concernant la réfection des infrastructures effectuée sur la rue Migneault;

ATTENDU l'existence du programme de subvention du ministère des Transports relatif à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU la correspondance du ministère des Transports datée du 17 juillet 2008 nous confirmant l'octroi d'une subvention au montant de 6903 \$ pour les travaux précités.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Thériage appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue décrite au préambule pour un montant subventionné de 6903 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.
- QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
2008-48 -  
mandat de  
surveillance  
des travaux

RÉSOLUTION 2008-497

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE l'offre de services professionnels de la firme Tecsalt inc. datée du 27 août 2008 pour la surveillance des travaux prévus au contrat 2008-48 (travaux correctifs au réseau d'eau potable), au montant de 20 769 \$ (incluant les taxes), soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

*Adoptée à l'unanimité.*

Approbation  
des plans et  
estimations par  
le MDDEP -  
règlement  
numéro  
1194 N.S.

RÉSOLUTION 2008-498

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les plans numéros 1015-1 à 1015-3, datés du 2 septembre 2008 ainsi que les estimations préliminaires préparés par les services techniques de la Ville de Sainte-Thérèse concernant des travaux de prolongement de la rue Marcel-De La Sablonnière, soient et sont approuvés par le conseil municipal.

Sur même résolution, que le directeur général adjoint aux opérations, M. Robert Asselin, soit et est autorisé à transmettre, pour approbation, ce projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. De plus, la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à transmettre au ministère, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

*Adoptée à l'unanimité.*

Autorisation de  
signatures -  
fourniture de  
gaz naturel  
pour la caserne  
de pompiers

RÉSOLUTION 2008-499

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE M. Robert Asselin, dir. général adjoint aux opérations soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le contrat de services à intervenir avec la compagnie "Société en commandite Gaz Métro" concernant la fourniture de gaz naturel pour la caserne de pompiers.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

## 10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RÉSOLUTION 2008-500

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 21 août 2008, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

Acquisition  
d'appareils  
respiratoires -  
Service de la  
sécurité  
incendie

- QUE la soumission de "Équipements Incendie CMP Mayer inc." 1390, rue Newton, local 0, Arrondissement Boucherville, Longueuil (Québec) J4B 5H2, au montant de 24 412,61 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de 4 appareils respiratoires complets et de 4 cylindres de rechange, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement cette dépense, laquelle sera remboursée par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versements annuels égaux débutant en 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-501

ATTENDU les dispositions des articles 28 et 461 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19);

Don  
d'équipement  
désuet -  
Académie de  
pompiers de  
Mirabel

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 21 août 2008.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse accepte de faire don du matériel désuet du Service de sécurité incendie en faveur de l'organisme *L'Académie des pompiers de Mirabel*.

*Adoptée à l'unanimité.*



## 11.- GESTION DU TERRITOIRE

### RÉSOLUTION 2008-502

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 1 906 636 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant sur le site du 891, rue Larose, une première dérogation mineure de 0,31 mètre (1,65 mètre au lieu de 2 mètres) pour la marge latérale gauche et une deuxième dérogation de 0,93 mètre pour le total des deux marges (4,07 mètres au lieu de 5 mètres) pour le bâtiment localisé au 891, rue Larose,

(Dérogation mineure 2008-01)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-503

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 1 906 206 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant sur le site du 592, rue Magnan, une dérogation mineure de 0,43 mètre (1,40 mètre au lieu de 1,83 mètre) pour la marge latérale droite du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2008-02)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-504

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 008 461 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant sur le site du 48, rue des Chênes, une dérogation mineure de 0,68 mètre (1,32 mètre au lieu de 2 mètres) pour la marge latérale gauche du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2008-15)

*Adoptée à l'unanimité.*

Dérogation  
mineure  
2008-01 -  
891, rue Larose

Dérogation  
mineure  
2008-02 -  
592, rue  
Magnan

Dérogation  
mineure  
2008-15 -  
48, rue des  
Chênes



Dérogation  
mineure  
2008-16 -  
58, rue Leclair

RÉSOLUTION 2008-505

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 505 208 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant sur le site du 58, rue Leclair, une dérogation mineure de 6,11 mètres (3,89 mètres au lieu de 10 mètres) pour la marge arrière du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2008-16)

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-506

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 873 752 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment qui fait présentement l'objet d'un agrandissement localisé au 360, rue Sicard, une dérogation mineure de 3,26 mètres (1,24 mètre au lieu de 4,5 mètres) pour la marge latérale (axe sud-est) du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2008-17)

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-507

ATTENDU QUE dans le cadre de la conception d'un nouveau Programme particulier d'urbanisme au centre-ville, il sera nécessaire de réunir différents groupes de travail pour alimenter les discussions et/ou réflexions stratégiques.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le conseil municipal identifie les personnes suivantes pour assister le consultant en urbanisme chargé de l'élaboration du PPU centre-ville, dans la formation de groupe de discussion.

Représentants de :	Noms :
Fonction publique	Normand Rousseau
C.C.U.	Denise Perreault-Théberge
Conseil municipal	Patrick Morin
SODET/CLD	Charles Le Borgne
Collège Lionel-Groulx	Monique Laurin
Commerçants	David Delli-Fraigne
CCITB	Véronique Leblanc
Citoyens	Diane Bernier
Directrice générale (Ville)	Chantal Gauvreau
Mairesse	Sylvie Surprenant

*Adoptée à l'unanimité.*

Dérogation  
mineure  
2008-17 -  
360, rue Sicard

Formation  
d'un comité  
de suivi -  
Programme  
particulier  
d'urbanisme  
pour le centre-  
ville

Contrevenant  
à la  
réglementation  
d'urbanisme

RÉSOLUTION 2008-508

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 900 N.S.;

ATTENDU les dispositions du Code de procédure pénale du Québec;

ATTENDU le rapport administratif présenté au conseil municipal par le Secteur urbanisme et développement durable.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le directeur du Secteur urbanisme et développement durable soit et est autorisé à émettre le constat d'infraction s'appliquant au dossier ci-après énuméré :

<u>Contrevenant</u>	<u>Lieu et nature de l'infraction</u>
1- Mme Maryse Goller 7598, 19 <sup>e</sup> avenue Montréal (Québec) H2A 2M3	Travaux de rénovation sans permis au 33, rue Saint-Louis (art. 2.3.1 de 900 N.S.)

*Adoptée à l'unanimité.*

**12.- AFFAIRES NOUVELLES**

RÉSOLUTION 2008-509

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les officiers municipaux suivants soient et sont désignés à composer le comité de sélection dans le cadre du contrat d'acquisition d'un système de téléphonie IP, savoir :

- Alexandre Nadeau, conseiller technique de la firme IPtel;
- Chantal Gauvreau, LLB, MAP, directrice générale;
- Geneviève Côté, directrice adjointe aux technologies de l'information.

(Contrat d'ouvrage n° 2008-51)

*Adoptée à l'unanimité.*

Formation d'un  
comité de  
sélection -  
acquisition d'un  
système de  
téléphonie IP



Grille de pondération - acquisition d'un système de téléphonie IP

Contrat 2008-31 - déviation de l'entrée de l'égout sanitaire - Église Sacré-Cœur - dépassement des coûts

### RÉSOLUTION 2008-510

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le document d'appel d'offres portant le numéro 2008-51 et la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres (à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs) pour le contrat d'acquisition d'un service de téléphonie IP, soient et sont approuvés comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-511

ATTENDU la résolution numéro 2008-249 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie "Entreprise de pavage Dion inc.", le contrat 2008-31 concernant l'exécution de travaux de déviation de l'entrée d'égout sanitaire à l'Église Sacré-Cœur;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Mario Morin, ingénieur aux Services techniques, datée du 2 septembre 2008 concernant un dépassement des coûts dans ce contrat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 8 156,65 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat 2008-31 concernant l'exécution de travaux de déviation de l'entrée d'égout sanitaire à l'Église Sacré-Cœur.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier ce dépassement au poste budgétaire 02-320-00-521 de l'exercice financier 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Zaccaria Azzola : Critique les difficultés de stationnement sur le boul. du Séminaire.
- Mme Madeleine Gaudreau : L'éboueur peut-il déposer les contenants à poubelle dans les entrées privées et non dans la rue?
- M. Gradito (boul. René-A.-Robert) : Comment fera l'entrepreneur pour prendre les poubelles avec les nouvelles méthodes de déneigement?
- Mme Nicole Halpin (place Harel) : Y a-t-il obligation de cacher derrière des écrans les bacs bleus ou noirs?
- M. Jean-Louis Mongeau (boul. des Mille-Îles Est) : Prétend être pénalisé avec les nouvelles approches de déneigement des boulevards. Demande une reconsidération lui-aussi.
- M. Pierre Duguay (293, rue Sherbrooke) : Émet plusieurs commentaires concernant lui-aussi les nouvelles techniques de déneigement du boul. du Domaine et le déneigement des arrêts d'autobus.
- M. Patrice Trottier (876, boul. des Mille-Îles) : Critique les arguments de sécurité énoncés par la Ville au soutien des nouvelles approches de déneigement.
- M. Gilles Longchamp (boul. du Domaine) : - Mêmes commentaires critiquant l'approche préconisée pour le déneigement. Demande reconsidération du plan d'intervention.  
 - La Ville peut-elle souffler sur les terrains privés?
- M. Jean-Guy Lauzon (boul. René-A.-Robert) : Mêmes critiques. Sujet du déneigement.
- Mme Gisèle Jones (216, place Harel) : Pourquoi la police permet-elle des silencieux modifiés?
- Mme Desjardins (104, boul. du Domaine) : - Pourquoi la Ville ne déneige pas sa borne d'incendie?  
 - Demande le maintien du système de déneigement actuel.
- Mme Halpin : Combien de temps durera la déviation du trafic lourd du boul. Labelle vers le boul. René-A.-Robert?
- M. Patrice Trottier : Demande la pose de dos d'âne sur le boul. des Mille-Îles.
- M. Batiste Azzola : Critique la nouvelle approche du déneigement.
- M. Wurtèle : Dépôt d'une pétition. Refoulement d'égoût du 2 août 2008 dans le secteur des rues Napoléon.



## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la  
séance

### RÉSOLUTION 2008-512

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 21h50.

*Adoptée à l'unanimité.*

---

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

---

M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER